

# $\frac{\textbf{RAPPORT D'ACTIVITE}}{2018}$

## Dispositif E.T.A.Pe

#### Renseignements généraux

Association: ETAI

Adresse: 16 rue Anatole France, 94272 Kremlin-Bicêtre

Président : Monsieur Jean MESME

Les personnes habilitées à représenter l'établissement sont :

- ✓ Claire PIERRON Directrice Générale
- ✓ Nicolas Pépin Directeur de l'établissement

## Le dispositif E.T. A.Pe

- A. Organisme gestionnaire
  - 1. Histoire et projet de l'association ETAI
  - 2. Fiche d'identification de l'ETAI
- B. Eléments du projet d'établissement
  - 1. Le projet
  - 2. L'architecture
  - 3. La fiche d'identification
  - 4. Les missions
  - 5. Populations et activités
    - i. Les bénéficiaires
      - a. Admissions et sorties sur ETAPe en 2018
      - b. Caractéristiques et évolutions de la population
    - ii. Les activités et projets en 2018
      - c. Accompagnement individuel
      - d. Les groupes en collectif
  - 6. Bilan et perspectives
  - 7. Charges du personnel



**ETAPe** 



## **SOMMAIRE**

#### 4) Le dispositif E.T. A.Pe

- A. Organisme gestionnaire
  - 1. Histoire et projet de l'association ETAI
  - 2. Fiche d'identification de l'ETAI
- B. Eléments du projet d'établissement
  - 1. Le projet
  - 2. L'architecture
  - 3. La fiche d'identification
  - 4. Les missions
  - 5. Populations et activités
    - i. Les bénéficiaires
      - a. Admissions et sorties sur ETAPe en 2018
      - b. Caractéristiques et évolutions de la population
    - ii. Les activités et projets en 2018
      - c. Accompagnement individuel
      - d. Les groupes en collectif
  - 6. Bilan et perspectives
  - 7. Charges du personnel

## I. <u>ELEMENTS DE CONTEXTE</u>

## A. Organisme gestionnaire

#### 1. Histoire et projet de l'association ETAI

L'association ETAI puise ses origines auprès de parents d'enfants en situation de handicap mental qui ont décidés de se réunir pour dépasser les difficultés d'accueil et d'accompagnement. Unis dans une même volonté et détermination, ces parents fonderont, en 1963, une association, l'ETAI : Entraide, Travail, Accompagnement et Insertion de la personne en situation de handicap.

Le premier établissement crée dans ce cadre est donc un Centre d'Assistance par le Travail, qui deviendra par la suite Centre d'Aide par le Travail suite à son transfert sur la commune du Kremlin-Bicêtre trois ans plus tard.

Préoccupée par le devenir des adultes accueillis, l'Association a progressivement réfléchi et proposé, en 1994,la mise en place d'un service socio-éducatif, en vue de prendre en compte les besoins de la personne dans sa globalité et non plus uniquement le champ professionnel. Dès lors un Atelier Protégé verra le jour en 1999, destiné aux personnes pouvant envisager une évolution professionnelle sans toutefois rejoindre le milieu ordinaire.

Toujours animée par ce souci de proposer une réponse adaptée aux besoins évolutifs des adultes accompagnés (notamment dans le domaine de l'hébergement), l'Association se dotera, en 2002, d'un ensemble résidentiel comprenant un Accueil de Jour, un Foyer de Vie et un Foyer d'Hébergement.

Un Service d'Accueil Temporaire et un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S) viendront en 2007 compléter les réponses proposées par l'Association, tandis que le CAT originel (devenu entretemps ESAT) s'implantera sur la commune de Villejuif.

En mai 2010, suite à la demande du Conseil Général du Val de Marne et de l'Agence Régionale de la Santé, l'association ETAI accepte la reprise et la gestion d'établissements d'une autre association, l'AFAIM, implantée sur le même département, ainsi que la prise en charge des 464 usagers accueillis. Le transfertofficiel des établissements dévolus a été authentifié le 31 janvier 2013.

L'Association E.T.A.I s'inscrit aujourd'hui dans une démarche de consolidation et de fédération de ses établissements et services, ainsi que dans une mutualisation des pratiques et des moyens. Elle veille, fidèle à ses engagements initiaux, à améliorer et accompagner les

pratiques des professionnels dans leurs fonctions, mais aussi dans l'évolution des modes d'accompagnement et de prise en charge des personnes accueillies. Pour ce faire, et conformément aux exigences légales, elle s'est lancée en 2013 dans une démarche d'évaluation interne, grâce à la mobilisation des équipes professionnelles. Cette dynamique est un préalable à la mise en route de l'évaluation externe et s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue de la qualité, au même titre que, dans la reprise et la réécriture de ses projets d'établissements.

De manière générale, dans l'application des principes républicains d'égalité et de laïcité, et du respect de chacun, l'Association E.T.A.I se donne pour but principal la prise en charge globale des personnes en situation de handicap. Sa vocation est de rechercher et de développer les potentialités de chacun, tout au long des parcours de vie. Pour cela elle s'engage et milite « à aider, promouvoir ou créer, en accord avec les organismes publics ou privés, toutes les réalisations susceptibles de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la société.» Ses missions sont ainsi de favoriser l'autonomie des personnes qu'elle accompagne, et de garantir leur émancipation et leur auto-détermination, tout en veillant et assurant leur protection et sécurité. Cette volonté de promouvoir la bientraitance et le bien être de chacun s'articule au travers d'une action permanente et engagée, afin de rendre l'environnement favorable pour la personne accueillie et de répondre continuellement à ses besoins, ses envies et ses projets.

Par conséquent, l'E.T.A.I s'engage à « offrir un projet de vie individualisé » pour chacune des personnes accueillies dans ses établissements. Ce projet concerne aussi bien le travail, le logement, les loisirs, la santé et les perspectives de retraite.

Ainsi depuis sa création, en 1963, l'Association E.T.A.I s'appuie sur ses deux piliers, fondementsde toutes ses actions, à savoir: la reconnaissance de la citoyenneté chez chaque personne en situation de handicap. En effet, «la personne handicapée mentale est un citoyen à part entière, et dont la dignité est primordiale. Elle ne peut de fait être confiné dans un monde à part du fait de sa fragilité, de sa sensibilité et de sa vulnérabilité.» Toutefois cette considération entraîne automatiquement la dimension continue et en perpétuel mouvement de chacun : «Il est reconnu ainsià chaque adulte une capacité d'évolution. Les potentialités doivent de fait être mises en évidence plutôt que les difficultés, sans oublier cependant le handicap »

De fait, l'Association E.T.A.I est entièrement au service de la personne en situation de handicap, quel que soit ce dernier. Elle est à la fois acteur de terrain, engagée au quotidien dans la prise en compte et le respect de chacun, et militant, force de propositions et revendications sur le champ territorial.

De cette affirmation découle plusieurs principes :

 La place centrale de la personne, soutenue, accompagnée et considérée dans sa globalité, avec ses capacités et possibilités, à chaque étape de sa vie. La personne est actrice principale dans l'élaboration et la réalisation de son projet de vie.

- La position dynamique de l'Association, tant dans l'anticipation etla conception de solutions adaptées, innovantes et évolutives en fonction des personnes accueillies.
- La volonté de développer toujours davantage la diversité de ses établissements, et ce pour proposer une gamme étendue d'offres variées selon les personnes et leurs besoins.
- L'affirmation et la considération de la personne dans sa citoyenneté et le souci de garantir, en toute occasion, le respect de ses droits et de sa dignité dans la Cité, la « res publica » (la chose publique).

Par conséquent l'Association E.T.A.I vise à mettre en œuvre les moyens appropriés pour prendre en charge les personnes qu'elle rencontre et accompagne, et donc à leur offrir l'accompagnement et le soutien global et personnalisé pour leur épanouissement et insertion sociale. « Elle milite et s'engage à aider, promouvoir, créer en plein accord avec les organismes publics ou privés, toutes les réalisations susceptibles de favoriser l'inclusion des personnes en situation d'handicap au sein de la société. Elle promeut les valeurs d'émancipation, de protection et de bientraitance chez chaque personne rencontrée, tout en veillant à garantir l'accompagnement de chaque professionnel dans ses fonctions.»

L'Accueil de jour « Les Jardins de Choisy », s'appuie pleinement sur le projet associatif et son projet d'établissement s'inscrit dans la droite lignée du projet associatif, de ses missions et des valeurs portées. Ce projet prône les vertus d'un accompagnement soutenant et développant la responsabilisation des bénéficiaires, la favorisation de leur autonomie et de leur inclusion sociale, l'assurance de leur sécurité et de porter attention à toute forme de maltraitance.

## 2. Fiche d'identification de l'ETAI

Raison Sociale du Service	ETAI
Adresse	BP58 16 rue Anatole France, 94272Kremlin- Bicêtre
Téléphone/Fax/Mail	Tel: 01 45 73 32 32 Fax: 01 45 73 32 58 Mail: association@etai.asso.fr

## B. Eléments du projet d'établissement

#### 1. Le projet

L'objectif du Dispositif ETAPe est d'évaluer et d'accompagner la personne qui fait le choix à un moment de sa vie d'activer ou de réactiver un projet professionnel. Ses missions sont en adéquation avec le projet associatif qui est de « [...] offrir un projet de vie, pour chacune des personnes handicapées accueillies dans ses établissements. Ce projet concerne aussi bien le travail, que le logement, les occupations de loisirs et les perspectives de retraite [...] » \(^1\), « Nul n'a le droit de fixer arbitrairement une limite aux possibilités de progrès de quelqu'un. Il est reconnu à chacun une capacité d'évolution. Les potentialités doivent être mises en évidence plutôt que les difficultés, sans oublier cependant le handicap [...] » \(^2\)

C'est à partir de ces valeurs que nous évaluons, par palier successif, la faisabilité du projet. La personne est accompagnée individuellement tout au long de l'évaluation. La globalité de la personne est prise en compte à travers son parcours et ses besoins au niveau social, médical, psychologique ou encore professionnel.

Au terme de cet accompagnement, le Dispositif E.T.A.Pe propose une orientation visant l'épanouissement de la personne, et travaille l'insertion professionnelle en milieu protégé, milieu ordinaire ou l'insertion sociale par le biais de structures (foyers, SAVS, Ateliers thérapeutique etc.)

Cette orientation peut être directement liée au projet professionnel souhaité ou bien être une étape pour y arriver.

Le Dispositif E.T.A.Pe apporte une réponse là où l'orientation n'est pas toujours évidente que ce soit en termes d'activité professionnelle à choisir ou bien de structure qui serai susceptible d'accueillir la personne.

Le Dispositif E.T.A.Pe a également pour mission de favoriser le travail en réseau entre les structures sanitaires, sociales, médico-sociales, des centres de formation, le milieu ordinaire de travail, du département mais également des départements limitrophes.

Aujourd'hui les personnes ont besoin d'un accompagnement jusqu'à l'insertion, sinon il y a un goût d'inachevé. Face à ce constat le Dispositif E.T.A.Pe va au-delà de la seule orientation en proposant l'accompagnement vers le placement au sein de la structure adaptée.

<sup>2</sup> Valeur de l'association, extrait du projet associatif

7

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> But de l'association, extrait du projet associatif

## 2. L'architecture

Pour proposer nos prestations, des entretiens ou des actions collectives se font au sein de notre service afin d'accompagner le projet de vie.



Accueil



Rurani chaf da carvica



**Bureaux éducateurs** 



Bureau psychologue



Salle de réunion et d'activités

## 3. La fiche d'identification

N° FINESS :	94 071 020 5
	N° SIRET : 775 738 941 00043
Date d'ouverture :	04-janv-66
N° FINESS de l'entité	94 081 032 8
juridique de rattachement	
Catégorie de	[246] Etablissement et Service
l'établissement :	d'Aide par le Travail (E.S.A.T.)
Statut juridique de l'EJ :	[60] Association Loi 1901 non
	Reconnue d'Utilité Publique
Mode de tarification :	[05] Préfet de Département
	établissements médico-sociaux
Participation au service	non
public hospitalier :	
Code APE :	[8810C] Aide par le travail

#### 4. Les missions

Le dispositif E.T.A.Pe est un service innovant qui n'entre pas dans un dispositif règlementaire particulier malgré son originalité mais relève de la législation des ESATs.

Il relève de l'évolution de la règlementation depuis 2002 jusque 2005 qui confère des missions d'inclusion aux services médicosociaux quels qu'ils soient, d'une part, et du projet associatif d'autre part qui souligne que « l'association créé des solutions et des réponses plutôt que de multiplier les ESMS quelle gère déjà. » Le pôle d'aide contribue justement pleinement à l'évolution du regard et de l'accompagnement du handicap, dans le champ règlementaire général actuel en « inventant des solutions originales et prenant en compte les personnes dans leur globalité ».

Les établissements et services d'aide par le travail accueillent les personnes handicapées, quelle que soit la nature de leur handicap, sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, à partir de l'âge de vingt ans.

Le dispositif E.T.A.Pe a pour partenaires des ESAT qui dans le cadre du projet personnalisé orientent les bénéficiaires. Il s'agit souvent de projet de travailler en milieu ordinaire. Dans ce cadre, la demande est d'affiner le projet afin de permettre à la personne de prendre du recul. Par la suite, une confrontation bienveillante permet de voir la faisabilité du projet. Dans la prise de recul, les besoins mis en avant sont souvent d'ordre social et l'orientation tend vers des structures sociales ou de loisirs.

Nous accueillons également des personnes avec des orientations professionnelles préconisées par la C.D.A.P.H en milieu protégé ou milieu ordinaire.

#### Deux besoins se font ressentir:

- Une orientation pas adaptée et les partenaires orientent les bénéficiaires pour permettre à la personne de prendre du recul et de trouver une nouvelle orientation. Elle peut être une étape dans le projet professionnel ou complémentaire à l'accompagnement des services qui nous les orientent ; pour ainsi lever des freins qui permettent une insertion milieu ordinaire ou milieu protégé.
- Une orientation milieu protégé. Aujourd'hui les ESAT demandent un accompagnement pour pouvoir mettre en place un stage. De plus les personnes ne connaissent pas le milieu protégé avec un parcours professionnel milieu ordinaire. Il est nécessaire de travailler le positionnement pour un accueil réussi dans ces établissements. Le bénéficiaire doit également comprendre le sens de cette orientation.

La loi 2005 a pour objectif l'accès au droit commun avec le droit de compensation afin de favoriser l'accès à l'autonomie des personnes en situation de handicap, notamment dans le domaine de l'emploi. C'est dans ses critères que des services de droits communs orientent des personnes sur le dispositif ; qui ne sont pas forcément dans le système M.D.P.H et dont ils se sentent démunis pour faire prendre du recul sur le besoin pour arriver à une insertion travail.

L'objectif est d'accompagner un public qui a pour souhait de (ré)amorcer un projet professionnel. C'est en fonction de tous ces éléments que se définissent les missions du dispositif E.T.A.Pe :

- Evaluer les capacités des personnes à amorcer un projet professionnel;
- Accompagner ou aider dans la réalisation du projet professionnel à court ou moyen terme;
- Processus d'orientation vers des structures professionnelles, médico-sociale, de soins, sociales pour arriver à moyen ou long terme à une insertion professionnelle;
- Un appui et un accompagnement contribuant à favoriser le maintien d'une insertion professionnelle;
- Soutenir les relations avec l'environnement familial et social ;
- Suivre et la coordonner les actions des différents intervenants ;

## 5. Populations et activités

## i. Les bénéficiaires

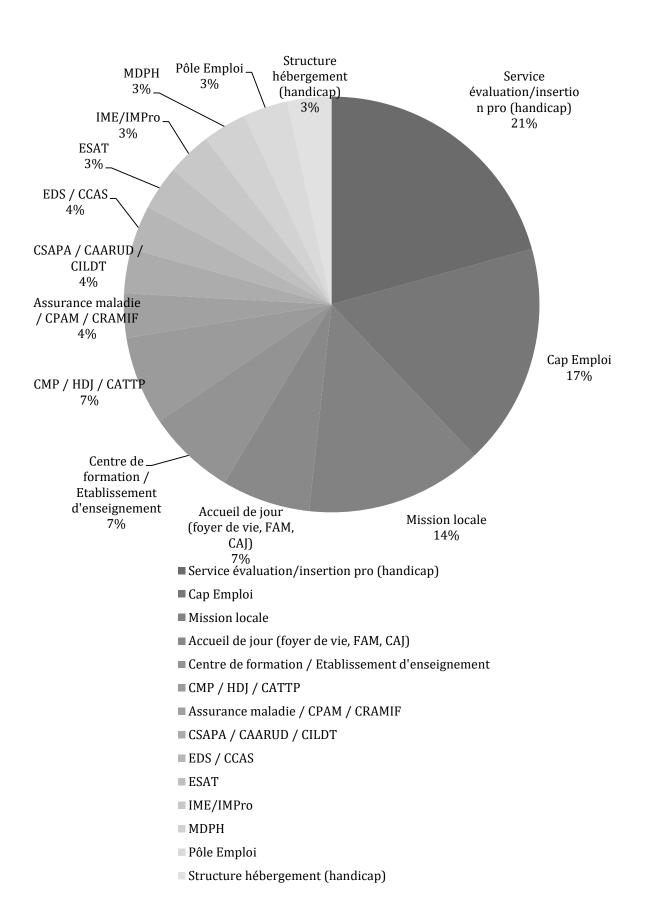
## a. Admissions et sorties sur ETAPe en 2018

43 présentations ont eu lieu sur le dispositif ETAPe en 2018 pour 18 entrées soit une moyenne de 41%.

Le service a accueilli 29 nouveaux bénéficiaires en 2018.

#### Prescripteurs des personnes admises sur ETAPe dans l'année 2018

Prescripteurs	20	016	20	)17	20	018
CMP / HDJ / CATTP	9	15%	5	11%	2	7%
ESAT	8	13%	1	2%	1	3%
Service évaluation/insertion pro (handicap)	8	13%	4	9%	6	20%
Structure hébergement (handicap)	7	12%	3	6%		
Mission locale	7	12%	1	2%	5	17%
MDPH	4	7%			1	3%
SAVS/SAMSAH	4	7%				
Mandataire judiciaire protection des majeurs	2	3%	2	4%		
Candidature spontanée	2	3%	1	2%		
EDS / CCAS	1	2%	2	4%	1	3%
Centre hospitalier (psychiatrie)	1	2%	1	2%		
Cap Emploi					5	17%
Accueil de jour (foyer de vie, FAM, CAJ)					2	7%
Centre de formation					2	7%
Assurance maladie / CPAM / CRAMIF					1	3%
CSAPA / CAARUD / CILDT					1	3%
IME / IMPro					1	3%
TOTAL entrées	53		20		29	

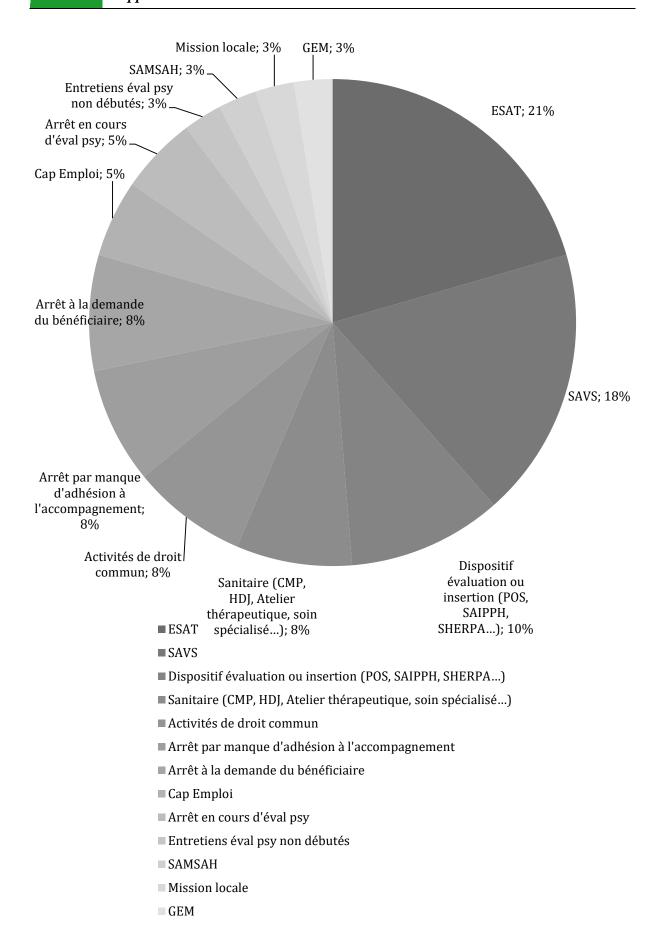


## **SORTIES / ORIENTATIONS 2018**

**39 personnes sont sorties des effectifs sur le dispositif ETAPe en 2018**. En 2017 ils étaient 36 à être orientés sur un autre service ou avoir arrêté l'accompagnement.

Le temps d'accompagnement moyen des personnes sorties de l'effectif en 2018 est de 2,3 ans.

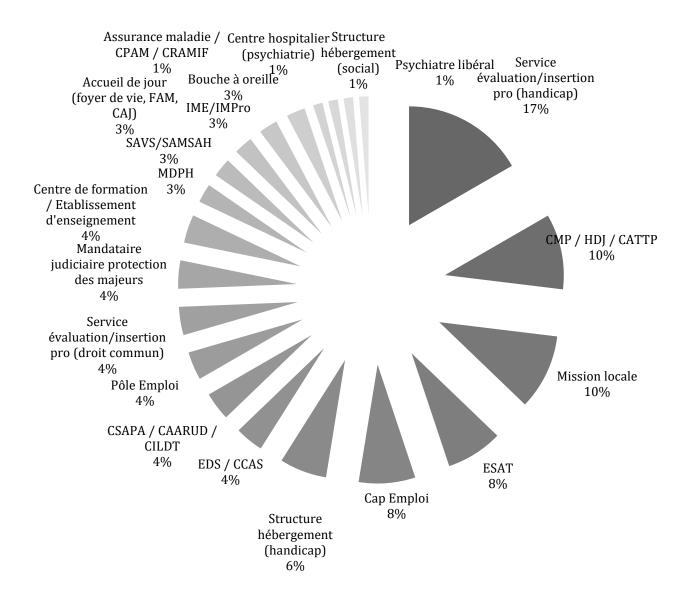
Sorties/orientations	2017	2018
Hôpital de jour	2	
СМР	3	3
CATTP	1	
Préconisation CMP	1	
Lieu d'écoute	1	
ESAT	3	8
Chantier d'insertion	1	
CAP EMPLOI	4	2
Mission locale	2	1
UEROS	1	
Dispositif évaluation/insertion (POS, SAIPPH, SHERPA)		4
Relai d'information avec l'ESAT d'accueil	1	
Déménagement	1	
Assistante sociale	1	
EDS	1	
SAVS	4	7
SAMSAH	1	1
Cours de Français	1	
Activités de droit commun		3
Hébergement, ACT)	1	
Entretiens avec la psychologue non débutés		1
Arrêt en cours d'évaluation par la psychologue		2
Arrêt à la demande du bénéficiaire	5	3
Arrêt par manque d'adhésion à l'accompagnement		3



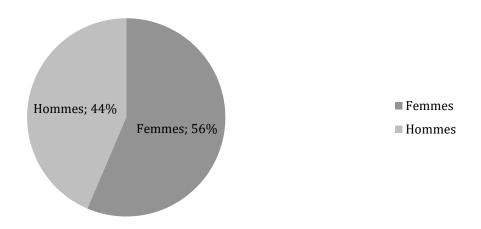
# b. <u>Caractéristiques et évolutions de la population</u> (personnes accompagnées dans l'année)

78 personnes ont bénéficié d'un accompagnement dans le cours de l'année 2018.

#### Prescripteurs à l'origine de la demande d'accompagnement



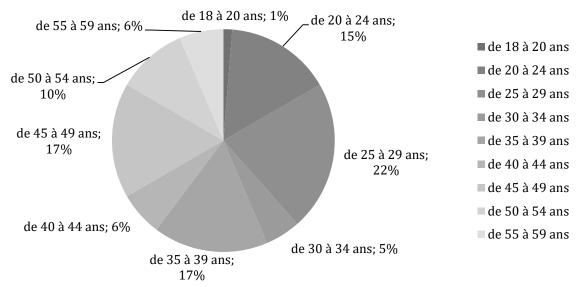
## Répartition par sexe



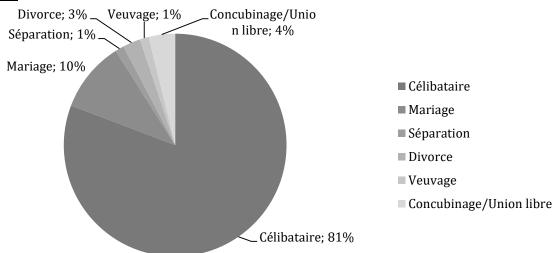
### Âge des personnes accompagnés sur ETAPe dans l'année (âge au 31/12/2018)

Age	2018
De 18 à 19ans	1
De 20 à 24 ans	12
De 25 à 29 ans	17
De 30 à 34 ans	4
De 35 à 39 ans	13
De 40 à 44 ans	5
De 45 à 49 ans	13
De 50 à 54 ans	8
De 55 à 59 ans	5
Total	78

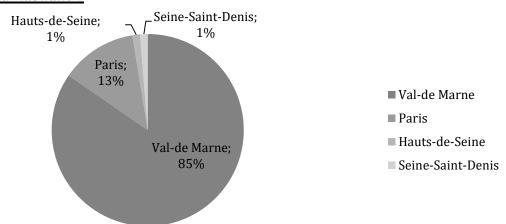
L'âge des personnes bénéficiant de l'accompagnement sur le Dispositif ETAPe varie s'étage entre 18 et 59 ans. L'âge moyen est de 36,7 ans.



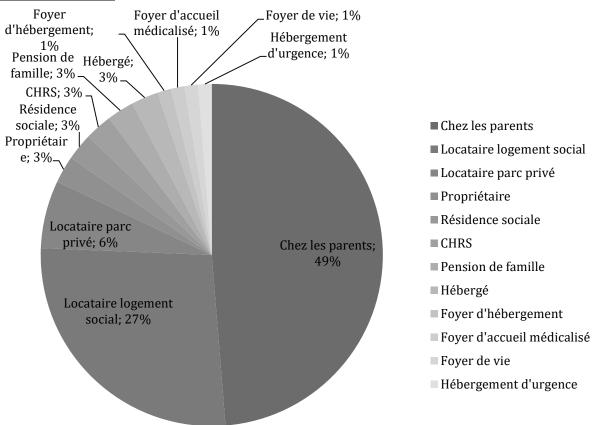
## État civil



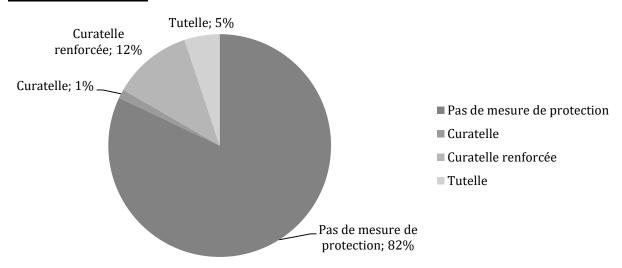
#### Département d'habitation



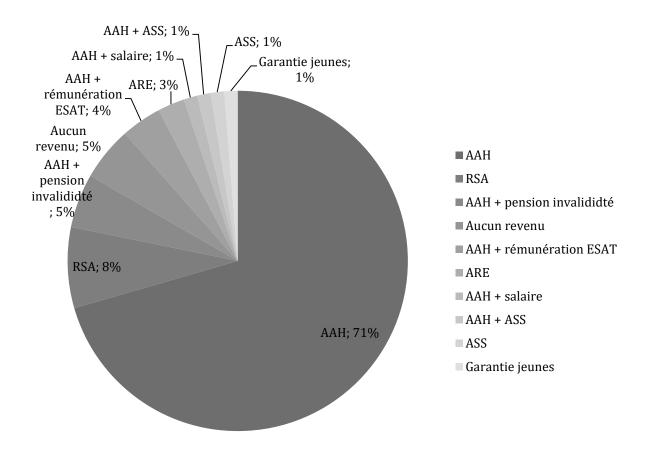
#### Type de logement



#### Mesure de protection



#### Revenu



## ii. Les activités et projets en 2018

## c. Accompagnement individuel

Le dispositif E.T.A.Pe permet un accompagnement personnalisé. La demande d'accueil s'effectue à partir d'un souhait d'amorcer ou de ré-amorcer un projet professionnel. C'est dans ce cadre que le service considère la personne dans sa problématique individuelle autour de ses besoins, dans le respect de sa dignité et de sa vie privée. Il mobilise le sujet en tant qu'acteur principal de son projet et ne se présente pas comme un service de contrôle. A tous les niveaux, l'attitude de l'intervenant doit être incitative et non substitutive.

En règle générale, chaque bénéficiaire du Dispositif ETAPe est vu une fois par semaine, soit en entretien individuel sur le service avec un de ses référents, soit en accompagnement à l'extérieur (visite et évaluation sur un lieu de stage, administration, évaluation transports ...)

Toute personne a droit à un contrat de séjour ou un document individuel de prise en charge qui est élaboré avec la participation de la personne accueillie ou de son représentant légal. Ce contrat ou document définit les objectifs et la nature de la prise en charge ou de l'accompagnement dans le respect des principes déontologiques et éthiques, des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et du projet d'établissement ou de service. Il détaille la liste et la nature des prestations offertes ainsi que leur coût prévisionnel. La mise en place du travail d'évaluation sur le Dispositif ETAPe avec les bénéficiaires comprend :

- une démarche d'écoute de l'expression (explicite, implicite, voire du déni que l'équipe doit prendre en compte) du projet de vie amené par le bénéficiaire et des difficultés qu'il rapporte pour faire avancer ce projet.
- une démarche de co-évaluation (bénéficiaire et équipe ETAPe) des capacités du bénéficiaire et de son autonomie par rapport au projet qu'il souhaite faire avancer,
- un échange (après accord du bénéficiaire) avec les partenaires (professionnels, proches, famille...) qui tiennent un rôle dans son accompagnement (administratif, social, médico-social, professionnel, judiciaire....
- une co-construction du projet d'accompagnement personnalisé avec le bénéficiaire, projet qui intègre le ou les objectifs de l'évaluation, les moyens éducatifs mis en œuvre pour cette évaluation et les compétences travaillées avec le bénéficiaire

A noter la différence faite sur le Dispositif ETAPe entre le « projet de la personne », qui est son projet telle qu'elle l'exprime, et le « projet d'accompagnement personnalisé » qui est la déclinaison de l'évaluation proposée au bénéficiaire sur le Dispositif ETAPe, telle qu'elle a été co-construite avec le bénéficiaire.

Le projet d'accompagnement personnalisé est concrétisé sous la forme d'un avenant au contrat d'accompagnement. Il décrit ce qui va être évalué avec la personne. Sur le Dispositif ETAPe, cet avenant, photographie du projet d'accompagnement personnalisé prend la forme suivante :

#### ¬ Projet de la personne: «»

Il reprend la formulation du bénéficiaire (et est toujours mis entre guillemets). C'est un projet qu'il souhaite voir avancer. Celui-ci n'est pas obligatoirement évalué avec le Dispositif ETAPe. Il peut être très proche concrètement de ce qui sera définit comme objectif d'accompagnement (exemple : « Être accompagné vers le milieu protégé ») ou au contraire en être assez éloigné et être assez abstrait (exemple : « Donner du sens à ma vie »)

#### Objectif de l'accompagnement

Il s'agit de l'objectif d'évaluation sur le Dispositif ETAPe en rapport avec le projet de vie (la plupart du temps, un projet « de travailler »). Il doit être rédigé pour que le bénéficiaire en ait une bonne compréhension. Il doit répondre à la question que se pose le bénéficiaire sur le but du processus d'évaluation réalisé avec le Dispositif ETAPe.

#### Moyens éducatifs

Ce sont les moyens qu'on utilise pour évaluer les choses, dans le cadre de l'objectif visé.

#### • Compétences à travailler

Il s'agit des compétences du bénéficiaire qui sont nécessaires pour travailler sa problématique, faire avancer son projet, en lien avec le(les) moyen(s) utilisé(s).

#### Exemples de projets exprimés par la personne accueillie en 2018 :

"Je veux travailler"

"Se sentir mieux, retrouver un équilibre et travailler"

" Travailler en ESAT en cuisine "

"M'aider au niveau du travail"

« M'aider au niveau du travail »

"Intégrer en ESAT"

« Travailler en cuisine »

«Travailler en cuisine».

"Être vendeur multimédia"

"Envie de travailler et d'avoir un appartement"

« Travailler rapidement dans un ESAT »

Effectuer un stage d'évaluation dans un ESAT

"Travailler dans le domaine des animaux"

"Trouver un métier ou une formation en espace vert"

"Travailler en ESAT"

"Reprendre une activité professionnelle"

«Faire la formation CRP».

"Reprendre des activités de loisir, comprendre mes droits auprès de la MDPH et consolider le lien avec mon fil"

"Avoir un chez moi. Apprendre à remplir les papiers"

#### Exemples d'objectifs d'accompagnement formulés en 2018 sur le Dispositif ETAPe :

- Accompagner Monsieur à trouver un lieu qui prépare au travail
- Evaluer avec Madame quelle structure pourrait le mieux répondre à ses attentes
- Accompagner Monsieur pour trouver une structure adaptée à ses besoins
- Evaluer si l'activité cuisine pourrait convenir à Monsieur
- Se sentir à l'aise dans le milieu de travail, qui est le milieu protégé

- Accompagner Madamef à évaluer si elle se sent à l'aise dans l'environnement de l'ESAT
- Accompagner Monsieur dans son insertion en ESAT en atelier blanchisserie
- Découvrir le milieu protégé pour savoir si cet environnement professionnel est envisageable.
- Evaluer les capacités de Madame en milieu protégé.
- Trouver une structure qui va aider Monsieur à gagner en maturité professionnelle
- Orienter Monsieur vers des structures qui peuvent l'accompagner dans son projet
- Evaluer si Madame peut travailler en ESAT
- Trouver une structure qui permet de répondre aux besoins de Madame dans son quotidien
- Evaluer comment Madame peut investir un SAVS
- Evaluer si Monsieur peut se mobiliser sur le milieu protégé.
- Travailler sur mes difficultés et ma santé
- Evaluer les capacités de Monsieur en milieu protégé
- Découvrir le milieu protégé pour choisir mon orientation professionnelle
- Orienter Madame vers des structures pour l'accompagner dans son projet
- Evaluer si Monsieur est prêt à s'inscrire dans une démarche d'autonomie

Les personnes qui sont en recherche d'élaboration dans leurs projets sont souvent orientées par des partenaires. Ils ne comprennent pas toujours le sens de l'accompagnement mais viennent quand même aux rendez-vous. Dans un premier temps il s'agit de les aider à formuler un projet.

Nous accueillions également des personnes avec une notification ESAT délivrée par la MDPH. Une des premières étapes avant de les accompagner sur un stage d'évaluation est de pouvoir les sensibiliser sur le milieu protégé. La problématique est de pouvoir lever certaines appréhensions qui peuvent découler de « ce nouveau parcours ».

Plusieurs objectifs peuvent être travaillés au cours de l'année avec un même bénéficiaire. Sur le Dispositif ETAPe, le processus d'évaluation présente un caractère plus longitudinal que transversal.

En effet, typiquement, une évaluation pour un bénéficiaire dont le projet est de travailler peut se présenter de la façon suivante :

- Evaluer ce que représente le travail (de manière générale) pour le bénéficiaire

#### **PUIS**

Sensibiliser au milieu de travail protégé

#### **PUIS**

- Evaluer la capacité à travailler (mise en place d'une MISPE)

#### **PUIS**

#### - S'insérer en ESAT

La majorité des accompagnements sur ETAPe suit un processus longitudinal de ce type, que ce soit sur le travail (le plus souvent) ou un autre axe (prise d'autonomie sur le logement, faire des activités en journée etc...).

De manière moins fréquente, une évaluation sur ETAPe peut présenter un caractère transversal, par exemple :

Sensibiliser au milieu protégé ET Evaluer la relation à l'autre.

Dans ce dernier cas les deux objectifs d'évaluation ne se suivent pas, ils sont concomitants et se complètent l'un l'autre.

Dans l'exemple ci-dessus, les deux objectifs d'évaluation sont conduits en même temps et par des professionnels différents : une éducatrice technique spécialisé pour la sensibilisation au milieu protégé et une psychologue pour la prise de recul sur d'éventuelles difficultés dans la relation à l'autre (ou sur la perception du handicap...).

#### Moyens éducatifs utilisés pour l'évaluation sur le Dispositif ETAPe en 2018

- Visite de structure
- Sensibilisation CATTP et GEM
- Sensibilisation à un espace de parole pour l'aider dans sa parentalité
- Expression de mes besoins et de mes attentes
- Instruction du dossier MDPH pour demander le SAMSAH"
- Visite d'ESAT
- Mise en place d'un stage"
- Sensibilisation ESAT;
- Mise en place d'un stage d'évaluation en ESAT;
- Groupe partage d'expérience professionnelle en ESAT
- Candidature et mise en place d'un stage en vue d'admission
- Explications sur l'ESAT.
- Mise en place d'un stage d'évaluation en ESAT
- Sensibilisation et visite de l'Ecole de la deuxième chance
- Relance SAVS Alfortville
- Recherche d'un lieu d'activités de loisirs"
- Mise en place d'un stage en ESAT
- Mise en place d'un suivi psychologique
- S'appuyer sur les outils pour comprendre l'utilité d'un SAVS
- Instruction des dossiers de candidature
- Sensibilisation SAVS, recherche SAVS, visite SAVS
- Groupe MDPH, lien avec la famille
- Lien avec le CMP
- Elaboration d'une grille d'auto-évaluation pour le stage

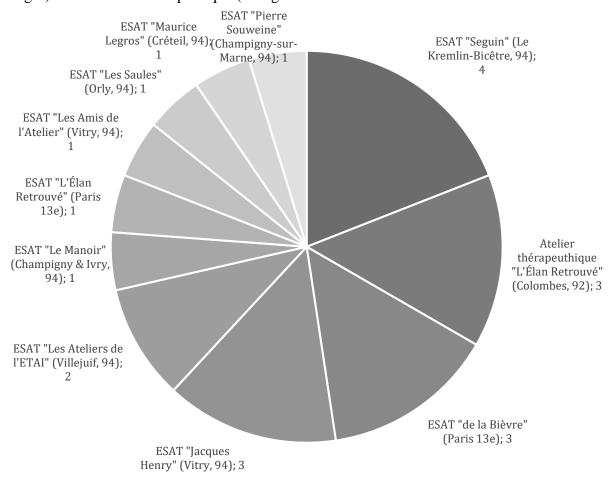
- Sensibilisation Handicap et MDPH
- Sensibilisation SAMSAH
- Sensibilisation GEM

Les moyens utilisés pour arriver aux objectifs de l'accompagnement sont très hétérogènes. En effet même si la porte d'entrée est de reprendre une activité professionnelle, nous pouvons constater que les missions du dispositif ETAPe s'inscrivent bien dans un accompagnement global dans un parcours de vie.

#### Mise en place d'un stage d'évaluation et intégration dans un ESAT :

Afin d'accompagner un accueil en milieu protégé il est important que la personne « s'essaye » et puisse prendre du recul sur sa place en milieu protégé. De plus des stagespeuvent permettre (en mesurant les effets d'un échec)à la personne accueillie d'évaluer par elle-même qu'il est trop tôt dereprendre une activité professionnelle. L'accompagnement s'oriente alors vers un accueil qui répond à ses besoins.

21 mises en situation professionnelles ont été organisées en 2018, soit en des ESAT (19 stages) soit en atelier thérapeutique (3 stages.



#### Coordination avec les partenaires :

Le service par essence est ouvert sur l'extérieur. Toutes les orientations sur notre service se font par prescriptions de partenaires. De plus le dispositif ETAPe est un service d'orientation qui répond aux besoins de la personne. Néanmoins ce moyen est un outil organisationnel qui permet de pouvoir se coordonner sur les moyens à mettre en place. Il ne peut pas être à lui seul un procédé éducatif.

#### d. Les groupes en collectif

Les groupes éducatifs sont pour le bénéficiaire à la fois une manière de s'évaluer et d'être sensibilisé à des thèmes, des structures etc...Les groupes éducatifs sont relativement nouveaux sur le Dispositif ETAPe. En plus de leur objet affiché, ils permettent d'évaluer les personnes sur du collectif.

Chaque mise en place d'un groupe fait l'objet d'une préparation et d'une réflexion. Une proposition de groupe, sous la forme d'une fiche projet, est rédigée par le professionnel à l'origine de l'idée de ce groupe. Cette fiche projet doit mentionner :

- o La description générale du projet de groupe et sa finalité : fréquence, nombre de séances, déroulement de chaque séance, une liste des bénéficiaires.
- Les objectifs éducatifs du groupe (exemple : pouvoir confronter ses représentations de l'ESAT lors de rencontres avec des travailleurs d'ESAT).
- o Les compétences à travailler au sein du groupe (exemples : avoir un comportement adapté, écouter l'autre, exprimer ses savoirs faire, ses idées, savoir adapter son discours etc. etc.).Ce sont des compétences transposables sur le quotidien et le professionnel.

En 2018, deux groupes éducatifs ont été actifs : "Partage d'expérience professionnelle en ESAT" et « réalisation d'un livret d'accompagnement du bénéficiaire ».

#### Partage d'expérience professionnelle en ESAT

Ce groupe se fait en partenariat avec des ESAT. Il s'agit de faire se rencontrer des bénéficiaires du Dispositif ETAPe et des travailleurs d'ESAT afin qu'un contact direct puisse se faire.

#### Finalité:

- o que les bénéficiaires puissent se faire une représentation du travail et du fonctionnement du milieu protégé à partir d'un échange avec des travailleurs de l'ESAT « Les ateliers de l'ETAI ».
- o susciter chez les bénéficiaires du Pôle Aide à la Personne l'intérêt découvrir le travail en ESAT par le biais ensuite d'un stage en ESAT (mais pas à l'ESAT « Les ateliers de l'ETAI).

#### Moyen:

Un groupe de bénéficiaires du Pôle va rencontrer des travailleurs de l'ESAT
« Les ateliers de l'ETAI »et un autre ESAT (Jacques Henry)

Une session du groupe « Partage d'expérience professionnelle en ESAT » a été organisée en 2018.

Cette session proposait 5 séances. 5 personnes ont été mobilisées sur ce groupe.

#### Réalisation d'un livret d'accompagnement

#### Finalité:

- o que les bénéficiaires puissent prendre du recul sur l'accompagnement ETAPe en se confrontant aux expériences des autres bénéficiaires.
- o créer un outil de suivi de l'accompagnement pour le bénéficiaire lui-même

#### Moyen:

 Un groupe de bénéficiaires du Dispositif ETAPe est amené à construire un livret d'accompagnement qui soit adapté à tous, qui permette au bénéficiaire de suivre son accompagnement et d'en comprendre les articulations dans le temps

La session du groupe « Livret d'accompagnement » proposait 7 séances. 5 personnes ont été mobilisées sur ce groupe.

### 6. Bilan et perspectives

Le projet du dispositif ETAPe est d'accompagner des bénéficiaires dans un parcours de vie. L'objectif est de répondre à leurs besoins en s'appuyant sur des orientations qui répondent aux aspirations des personnes. La prise en charge doit être de un an maximum et si ce temps est dépassé, il s'agit de comprendre quels sont les freins qui n'ont pas permis une orientation. Or aujourd'hui il est difficile de mesurer le réel temps d'accompagnement car il ne serait pas objectif : entre les arrêts et des temps qui se mesurent à plus de quatre ans.

En 2018, l'accent a été de recentrer l'équipe dans la mission première d'effectuer une coévaluation avec la personne accueillie et de pouvoir l'orienter vers un service qui répond à ses besoins à l'instant T. En effet il s'agit d'être une étape afin que le projet professionnel aboutisse en court, long et moyen terme (bien entendu tout projet peut évoluer dans un parcours de vie).

Un travail a été fait pour remettre la construction du projet d'accompagnement personnalisé à l'aide de grilles. Cela doit permettre de continuer à donner des repères sur ce qui est travaillé par le bénéficiaire et de donner des repères à l'équipe éducative. Si le temps d'accompagnement doit perdurer, cet outil doit permettre de s'interroger et de comprendre à l'aide réunion de synthèse quels peuvent être les freins et revoir l'objectif d'accompagnement.

Le nombre de personnes accompagnées est remonté après une forte baisse en 2017. Cette remontée de l'effectif est à poursuivre en 2019.

La nouvelle circulaire sur « la mise en situation professionnelle » (MISPE) nous a obligé de mettre en place une nouvelle organisation en 2017. En effet avant toute période de stage, le service doit avoir l'accord de la MDPH. De plus l'éducateur qui travaille l'évaluation avec le professionnel de terrain ne peut plus se rendre sur le lieu de stage durant cette période pour des raisons d'assurance, le service n'apparaissant plus sur les conventions de stage. En 2017, nous avons demandé de rencontrer la MDPH pour être conventionné. Ce rendez-vous n'a pu se faire car cette institution était dans la « dématérialisation des dossiers » qui impactait fortement leur charge de travail.

En 2018, l'adaptation à la MISPE s'est achevée et cette démarche est totalement intégrée dans le parcours vers une confrontation au travail en ESAT.

## 7. Charges du personnel

La CESF en charge de l'accompagnement des personnes qui s'oriente vers autre chose que le travail (souvent le résultat d'une prise de recul sur le projet initialement amené à l'entrée sur le Dispositif ETAPe) a démissionné.

Une nouvelle CESF a pris ses fonctions en novembre 2018. Elle est en phase d'acquisition des savoirs-faire propre au service.